

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU SANS-FIL ET DE L'UTILISATION D'APPAREILS MOBILES 2019-2020



Dans le cadre de sa mission éducative, Le Collège François-Delaplace (ci-appelé École) met à la disposition de ses élèves et de son personnel un réseau sans fil ouvert. L'École souhaite favoriser l'utilisation des ordinateurs et des appareils mobiles appartenant aux élèves tout en encadrant cette utilisation par une Charte visant à sensibiliser et à responsabiliser l'utilisateur.

La présente Charte s'adresse à tous les utilisateurs du réseau sans fil de l'École ou à tout utilisateur d'appareil possédant son propre accès internet utilisé sur le site de l'École. Tout utilisateur faisant usage d'un tel appareil est réputé avoir accepté la présente Charte d'utilisation du réseau sans fil et de l'utilisation d'appareils mobiles.

1. Accès au réseau sans fil de l'École

- 1.1 L'accès au réseau sans fil de l'École, l'utilisation d'appareils mobiles pour accéder à ce réseau de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès internet sont permis pour les élèves. De même, l'utilisation d'ordinateurs portables n'appartenant pas à l'École est autorisée.
- 1.2 L'accès au réseau sans fil par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès internet sont autorisés lors des périodes de cours **à condition que l'enseignant en donne l'autorisation.**
- 1.3 L'accès au réseau sans fil par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès internet sont autorisés en dehors des périodes de cours à condition que l'utilisateur respecte l'étiquette ainsi que les dispositions décrites au chapitre 2 de cette Charte.
- 1.4 L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur des appareils mobiles ou des ordinateurs appartenant à des élèves, suite à leur branchement à son réseau sans fil.
- 1.5 L'École ne peut assurer une supervision continue et constante des utilisations du réseau sans fil, mais se fait un devoir de valoriser un usage pédagogique. Des activités de formation et de prévention sont offertes aux élèves en ce sens.
- 1.6 L'impression de documents de la part d'élèves par des appareils mobiles ou des ordinateurs devra toujours être approuvée par un enseignant ou une éducatrice.
- 1.7 L'École se réserve le droit de procéder à des vérifications sur tous les appareils mobiles ou ordinateurs accédant à son réseau pour s'assurer que ceux-ci respectent le cadre d'utilisation.
- 1.8 L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du bris des appareils apportés à l'école par leur utilisateur.

2. Cadre d'utilisation

- 2.1 L'accès à tout type de réseau à partir du site de l'École par l'entremise d'applications, de services Web et de sites Internet par tout type d'appareil doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui inclut la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.
- 2.2 L'usage du réseau de l'École et l'usage d'appareils possédant leur propre accès internet est strictement interdit pour la consultation et l'impression de documents à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits.
- 2.3 L'usage du réseau de l'École et l'usage d'appareils possédant leur propre accès internet est strictement interdit pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels ou de CD ou DVD protégés par des droits d'auteur ou dont le contenu est protégé par des droits d'auteur.

Les utilisateurs du réseau de l'École et d'appareils possédant leur propre accès internet s'engagent à :

- ne pas harceler, intimider ou porter atteinte à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images ;
- ne pas diffuser d'information diffamatoire ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui ;
- respecter les heures de disponibilité du réseau sans fil, soit de 7h00 à 21h30 ;
- pour les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire : remettre son appareil en soirée aux éducatrices à l'heure convenue ;
- respecter les règlements du code de vie du Collège.

Les utilisateurs du réseau de l'École et d'appareils possédant leur propre accès internet s'engagent à :

- ne pas faire l'apologie du racisme, de la violence, des crimes et des délits ;
- ne pas publier de photos ou de vidéos sans l'autorisation des personnes représentées ou sans l'autorisation du propriétaire du copyright ;
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau de l'École ou d'un des systèmes connectés, à ne pas introduire sur le réseau de l'École ou sur les appareils qui y sont branchés des programmes illégaux ou malicieux ou des programmes pouvant endommager des fichiers ;
- ne pas saturer les ressources, ne pas chercher à contourner les dispositifs de sécurité et ne pas accéder à des informations d'un autre utilisateur sans son autorisation.

3. Sanctions

Le non-respect d'un des principes énoncés dans cette Charte pourra entraîner :

- a) Une suspension immédiate de l'accès au réseau de tous les appareils appartenant à l'élève ;
- b) Dans le cas d'un appareil possédant son propre accès internet, un refus d'autorisation d'utilisation de l'appareil par l'École pour une période à être déterminée ;
- c) Des sanctions disciplinaires, allant jusqu'au renvoi, selon le code de vie du Collège ;
- d) Selon la gravité du geste posé, l'École pourra transmettre une plainte aux autorités judiciaires, exposant l'utilisateur aux sanctions pénales alors prévues par les lois en vigueur.

**MERCI DE CONSERVER LA CHARTE DANS
VOS DOSSIERS PERSONNELS**

ET

**RETOURNER LE FORMULAIRE COMPLÉTÉ
ET SIGNÉ**

PARTIE À SIGNER ET RETOURNER AU COLLÈGE

MON ENGAGEMENT

ÉLEVE

Je, _____, ai lu le code d'éthique sur l'utilisation des appareils mobiles du Collège François-Delaplace et je m'engage à le respecter.

J'utilise les appareils suivants :

☐ iPod

☐ iPad (ou autre tablette graphique)

☐ Téléphone cellulaire intelligent (avec accès internet intégré)

Marque et modèle : _____ Numéro : _____

☐ Téléphone cellulaire

Marque et modèle : _____ Numéro : _____

☐ Ordinateur portable

PARENT

Je, _____, ai lu le code d'éthique sur l'utilisation des appareils mobiles du Collège François-Delaplace et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant. J'autorise ainsi mon enfant à utiliser le réseau sans fil fourni par l'école.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire :

☐ J'exige que ma fille remette aux éducatrices son (ses) appareil(s) mobile(s) à 20h30.*

Spécifier le(s)quel(s) : _____ (Le cas échéant, merci d'en discuter avec elle.)

☐ Je juge que ma fille est suffisamment responsable pour ranger en lieu sûr son appareil mobile.

les heures de remise des appareils pour être sujet à changement en cours d'année scolaire 2019-2020

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____